

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

CA Code (Nufarm) : 3603  
Oracle Recipe Code (Nufarm) : OR3603  
Item codes : 100003820  
Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : NeemAzal-T/S  
Type (Nufarm) : Country Specific  
Country (Nufarm) : Belgique  
N° d'enregistrement : 2699

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
4021 Linz - Österreich  
T +43/732/6918-3187 - F +43/732/6918-63187  
[Katharina.Krueger@nufarm.com](mailto:Katharina.Krueger@nufarm.com)

##### Distributeur

Nufarm B.V.  
Marnixlaan, 23 - 5° verdieping  
1000 Brussels/Bruxelles - Belgium  
T +31 10 303 77 25  
[salesbenelux@nufarm.com](mailto:salesbenelux@nufarm.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +43/732/6914-2466 (Produktionsstandort Linz/Österreich) +43/1/4064343 (VergiftungsInformationsZentrale)

| Pays     | Organisme/Société  | Adresse                               | Numéro d'urgence | Commentaire   |
|----------|--|---------------------------------------|------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245   | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — H411  
Danger chronique, catégorie 2

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

-

Mentions de danger (CLP) :

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P235 - Tenir au frais.  
P402 - Stocker dans un endroit sec.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# NeemAzal-T/S

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|             |   |
|-------------|---|
| Phrases EUH | P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  |
|             | P391 - Recueillir le produit répandu.   |
|             | : EUH208 - Contient Azadirachtin. Peut produire une réaction allergique.  |
|             | : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.   |
|             | : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : Retirer immédiatement les vêtements contaminés.   |
| Premiers soins après inhalation           | : Déplacez la victime à l'air libre. Si les troubles continuent, consulter un médecin.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. Si les troubles continuent, consulter un médecin.  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| Premiers soins après ingestion            | : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.                         |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. aucun antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction non appropriés | : eau abondante en jet.  |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Dioxyde de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.                 |
| Autres informations          | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Limiter l'épandage des fluides d'extinction (produit pouvant présenter un danger pour l'environnement). |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un équipement de protection individuel. Cf. rubrique 8.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

# NeemAzal-T/S

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
- Autres informations : Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Empêcher la formation d'aérosols ou les éclaboussures.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de portée des enfants.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Température de stockage : 10 - 20 °C
- Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires : Country Specific

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Selon les conditions d'utilisation, porter des gants de protection, un tablier, des bottes, une protection de la tête et du visage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire)

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection de la peau et du corps:

Selon les conditions d'utilisation, porter des gants de protection, un tablier, des bottes, une protection de la tête et du visage

#### Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

#### Autres informations:

Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Emulsion.
- Couleur : brun.
- Odeur : characteristic.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 7
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible

# NeemAzal-T/S

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Point d'ébullition                 | : Aucune donnée disponible       |
| Point d'éclair                     | : 171 °C                         |
| Température d'auto-inflammation    | : > 390 °C                       |
| Température de décomposition       | : Aucune donnée disponible       |
| Inflammabilité (solide, gaz)       | : Aucune donnée disponible       |
| Pression de vapeur                 | : 0.000036 mPa (Azadirachtin A)  |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible       |
| Densité relative                   | : Aucune donnée disponible       |
| Masse volumique                    | : 0.98 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) |
| Solubilité                         | : Eau: Emulsionnable             |
| Log Pow                            | : Aucune donnée disponible       |
| Viscosité, cinématique             | : Aucune donnée disponible       |
| Viscosité, dynamique               | : 276 mPa·s (20 °C)              |
| Propriétés explosives              | : Non explosif.                  |
| Propriétés comburantes             | : Non comburant.                 |
| Limites d'explosivité              | : Aucune donnée disponible       |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Rayons directs du soleil. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| NeemAzal-T/S               |               |
|----------------------------|---------------|
| DL50 orale rat             | > 5000 mg/kg  |
| DL50 cutanée rat           | > 2000 mg/kg  |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 5.4 mg/l/4h |

|  |   |
|--|---|
| Toxicité aiguë (orale)                       | : Non classé  |
| Toxicité aiguë (cutanée)                     | : Non classé  |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                  | : Non classé  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH: 7 |
| Indications complémentaires                  | : lapin   |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH: 7 |
| Indications complémentaires                  | : lapin   |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)          |
| Indications complémentaires                  | : Cochon d'Inde   |

# NeemAzal-T/S

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|   |  |
|---|--|
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé   |
| Danger par aspiration   | : Non classé   |

| NeemAzal-T/S           |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| Viscosité, cinématique | 281.63265306 mm <sup>2</sup> /s |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| NeemAzal-T/S   |   |
|--|---|
| CL50 96 h poisson  | 160 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) |
| CE50 48 h crustacé   | > 50 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)              |
| NOEC chronique crustacé  | 50 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)                |
| Autres informations écotoxicologiques  |   |
| Toxicity to fish:<br><br>LC50 Oncorhynchus mykiss<br>Dose: 130 mg/L<br>Exposure time: 28 d |   |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

| NeemAzal-T/S                 |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| NeemAzal-T/S  |  |
|---|--|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  |  |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |  |

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| Législation régionale (déchets)                         | : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  |
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Éliminer comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Réemploi de l'emballage interdit. L'emballage vide doit être lavé trois fois, scellé, non utilisé et placé dans des sacs de collecte, qui doivent ensuite être livrés à un fournisseur de déchets agréé. |
| Code catalogue européen des déchets (CED)               | : 02 01 08* - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses   |

# NeemAzal-T/S

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG           | IATA           |
|---|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### - Transport maritime

Non réglementé

#### - Transport aérien

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                   |   |
|-------------------|---|
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2  |
| H411              | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                            |
| EUH208            | Contient . Peut produire une réaction allergique.   |
| EUH210            | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  |
| EUH401            | Respectez les instructions d'utilisation afin d' éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |

NUFARM SDS TEMPLATE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.